



RÈGLEMENT DU GRAND BEST

1 / INTRODUCTION - GÉNÉRALITÉS

Dans le but de promouvoir en région Grand Est la profession d'agence conseil en communication auprès de ses différents publics et d'encourager la créativité mise au service des annonceurs, l'Union des conseils en communication Grand Est (UCC Grand Est) organise un concours destiné à récompenser les messages les plus créatifs et les plus pertinents eu égard aux objectifs visés, émis dans le cadre d'actions de communication (campagnes) réalisées du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017.

Ce concours est baptisé « **TROPHÉES DU GRAND BEST 2017** ».

2 / CONDITIONS D'ADMISSION

Sont invitées à participer au concours, **les agences-conseil en communication domiciliées en Région Grand Est** (adhérentes ou non de l'UCC Grand Est), qu'il s'agisse du siège ou d'une filiale, **ainsi que les annonceurs eux-mêmes**, à condition de concourir conjointement avec leur agence-conseil à l'origine de la campagne présentée.

Les campagnes admises à concourir devront avoir été diffusées pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2017.

La participation est soumise à la production préalable d'un dossier présentant la campagne et un résumé de sa stratégie préalable, ainsi qu'au dépôt de frais d'inscription (voir Point 9). Le nombre de campagnes que chaque agence peut présenter est illimité, mais **chaque campagne ne pourra s'inscrire que dans une seule des 12 catégories présentées ci-après**, le choix étant laissé au candidat à l'inscription de son dossier.

La participation au « **TROPHÉES DU GRAND BEST 2017** » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions souveraines prises par le jury ou les organisateurs pour son application.

3 / CATÉGORIES DES « TROPHÉES DU GRAND BEST 2017 »

1. BEst* Identité	<i>Naming, identité</i>
2. BEst Institutionnelle	<i>Communication corporate</i>
3. BEst Business	<i>Communication commerciale (BtC et BtB)</i>
4. BEst Brand content	<i>Stratégie éditoriale et contenus</i>
5. BEst RP	<i>Relations Publics</i>
6. BEst Event	<i>Communication événementielle</i>
7. BEst E-commerce	<i>Stratégie digitale e-commerce</i>
8. BEst Web	<i>Site web et stratégie digitale mobile</i>
9. BEst Visibilité	<i>Plan media et hors media</i>
10. BEst Communication interne	<i>RSE, plan de communication interne</i>
11. BEst Culture et Citoyenneté	<i>Projet culturel ou responsable d'exception</i>
12. Grand BEst	Grand Prix du jury

** Chaque Prix sera matérialisé par 2 Trophées offerts à l'agence et à son annonceur.*

4 / JURY

Le jury sera composé de manière à garantir les conditions de compétence et d'impartialité optimales.

Il comprendra au moins 9 membres, chaque délégation territoriale ayant participé à parité au choix des jurés dans la diversité attendue. Il jugera la créativité et la pertinence des messages publicitaires en résonance de leurs stratégies sous-jacentes.

Les jurés désigneront un prix dans chaque catégorie sus-nommée, ainsi qu'un Grand Prix toutes catégories.

Le jury évaluera les candidatures sur la base d'une grille d'évaluation commune à tous.

Chaque membre disposera d'une voix par catégorie.

Chaque catégorie devra obligatoirement comporter au moins trois candidats.

Si ce quota devait ne pas être atteint dans une ou plusieurs catégories, l'UCC Grand Est se réserve le droit d'annuler la/les catégorie(s) concernée(s) et/ou de regrouper les candidatures dans une autre catégorie.

Il est rappelé qu'aucun membre du jury n'est autorisé à voter pour une campagne le concernant directement ou indirectement. De même, le jury décide librement de ne pas décerner de récompense dans une ou plusieurs catégories, si aucun des dossiers présentés ne lui semble mériter de récompense.

5 / CRITÈRES DE SÉLECTION DES CAMPAGNES

Pour évaluer les dossiers, les critères seront les suivants :

- **pertinence de la campagne** par rapport au contexte pré-établi et à la problématique posée
- **analyse, conception et stratégie** (compréhension, impact, attribution à la marque, créativité/originalité, crédibilité)
- **qualité de la réalisation, évaluation des résultats** (perception d'efficacité), démarche responsable

6 / CHRONOLOGIE DU CONCOURS

- **Inscription et réception des dossiers : du 31 juillet au 30 septembre 2017**
- **Examen et présélection des nominés : entre le 4 septembre et le 13 octobre 2017**
La présélection des nominés sera effectuée sur dossier : trois nominés sont retenus par catégorie sur la base des critères ci-dessus.
- **Proclamation des nominés : le 16 octobre 2017**
Mise en ligne sur le site des campagnes sélectionnées le site ucc-grandest.com/
- **Proclamation des résultats : le 9 novembre 2017** à la Cité de la Musique et de la Danse de **Strasbourg**, à partir de 19h30.

7 / DOSSIER D'INSCRIPTION

Chaque dossier d'inscription comprendra **obligatoirement** les pièces suivantes :

- **la fiche de présentation de l'agence-conseil** (dirigeant(s), effectif, CA, MB, spécificités éventuelles...)
- **la fiche technique de la campagne** présentée faisant apparaître clairement
- le descriptif selon les éléments permettant l'évaluation des critères présentés
- ci-dessus au point « Sélection »
- **les différents types de messages émis** (un visuel par message et par type de support)
- **la « Fiche technique des fichiers et des supports fournis »**(cf *Éléments techniques* ci-après)
- **la « Fiche de présentation nominative de l'équipe »** en charge de la campagne (identités, fonctions...)

Les dossiers dont à déposer par voie numérique UNIQUEMENT à partir du 31 juillet et jusqu'au 30 septembre 2017 à minuit sur le site ucc-grandest.com/

La validation de l'inscription ne sera définitive qu'après réception du chèque ou du virement correspondant (voir point 9).

8 / ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Pour chaque campagne déposée, il est impératif de fournir la « Fiche technique des fichiers et des supports fournis » (disponible sur le site) avec le descriptif détaillé des éléments fournis :

- Presse et publicité extérieure : images en JPEG taille maximum 800x600 pixels, 72 DPI. Toute image hors format sera refusée.
- Radio : exclusivement des fichiers audio mp3 (indiquer le nombre et la durée de chaque spot).
- Télévision et cinéma : exclusivement des fichiers .wmv débit 8Mbit, indiquer le nombre et la durée de chaque film.
- Bannières : tous les formats sont acceptés
- Films viraux : fichier .wmv débit 8Mbits (2 minutes maximum).

Il faut nommer ou numéroter chacune des images figurant au dossier et reporter ce libellé sur la fiche technique en question.

9 / FRAIS D'INSCRIPTION

Le règlement des frais d'inscription aux « **TROPHÉES DU GRAND BEST 2017** » doit être effectué au moment du dépôt des dossiers sur le site ucc-grandest.com/

> **par virement** (RIB sur demande à la trésorière de l'UCC GE : nathalie@terredinfo.fr)

> **par chèque** à l'ordre de l'UCC Grand Est à l'adresse suivante :

TERRE D'INFO / UCC GRAND EST

À l'intention de Nathalie CHORNOWICZ

10 place de Bordeaux 67000 - STRASBOURG

Une facture acquittée vous sera adressée par retour.

- **Agences non membres de l'UCC Grand Est** : 100 € pour la première campagne présentée et 50 € TTC pour chaque campagne suivante.
- **Agences membres de l'UCC Grand Est** : 50 € pour la première campagne présentée et 25 € TTC pour chaque campagne suivante.

10 / DÉPÔT DU DOSSIER

Le ou les dossiers doi(ven)t être déposé(s) **UNIQUEMENT** par voie numérique, **avant le 30 septembre 2017 à minuit** sur le site ucc-grandest.com/

Pour être accepté, le dossier doit avoir été complété conformément aux instructions, et le candidat doit s'acquitter des droits d'inscription dont le tarif est mentionné ci-dessus. Un accusé de réception sera transmis par mail au candidat dès réception du ou des dossiers de candidature, accompagné du règlement des frais d'inscription.

11 / PROMOTION DES RÉSULTATS

Les résultats seront proclamés le 9 novembre 2017 à la Cité de la Musique et de la Danse de Strasbourg, à partir de 19h30, lors de la cérémonie publique de remise des « **TROPHÉES** » en présence du jury, des partenaires de l'UCCA et des invités des « **GRAND BEST 2017** ».

Le palmarès sera mis en ligne sur le site de l'UCC Grand Est, ucc-grandest.com/

12 / DROITS DE CITATION

Du simple fait de leur participation aux « **TROPHÉES DU GRAND BEST 2017** », **les participants autorisent les organisateurs à reproduire et diffuser gracieusement, à toutes fins de communication sur le concours, les créations proposées au titre de leur participation.**

À ce titre, les participants renoncent à tout recours contre les organisateurs de l'utilisation de ces créations, dans le cadre de la communication des « **TROPHÉES DU GRAND BEST 2017** » sur tous supports print ou multimedia.

Par ailleurs, chaque agence candidate est réputée avoir obtenu l'autorisation préalable de concours, de présentation de campagne et de citation de la part de son client annonceur, entreprise, service ou marque cité(e).

En cas de litige, l'agence-conseil candidate s'engage à garantir l'UCC Grand Est contre tout recours vis à vis du ou des annonceurs concernés.

13 / DROITS DES LAURÉATS

Les lauréats sont autorisés à se prévaloir librement des « **TROPHÉES DU GRAND BEST 2017** » qui leur a été attribué. Toutefois, ils ne peuvent faire aucun usage commercial ou publicitaire de cette distinction en dehors de mentions approuvées par les organisateurs.

14 / EXCLUSION/DISQUALIFICATION

Tout non-respect du présent règlement, notamment relatif aux conditions d'admission au « **TROPHÉES DU GRAND BEST 2017** » est susceptible d'entraîner le refus d'inscription et/ou la disqualification de la campagne en cause. Les motifs ayant conduit à la décision du jury seront indiqués au participant concerné.

15 / EN SAVOIR ENCORE PLUS

> ucc-grandest.com/

> [UCC Grand Est - Home | Facebook](#)

> GP2017@ucc-grandest.com (pour toute information relative au Grand Prix/Trophées)

> nathalie@terredinfo.fr (pour une demande de RIB)